

SECRET No 82/680 du 13/7/1982
RTIS. GTFP. DFF. 21024

Portent intégration et nomination de
Monsieur MALONGA Jean Bruno, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie 1
des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

VI S. A. S.:

(u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
 (u la loi n° 25/90 du 13.11.1990 portant amendement de
 l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
 (u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
 fonctionnaires ;
 (u l'arrêté n° 267/7/FI du 21.6.1958 fixant le règlement
 sur la solde des fonctionnaires ;
 (u le décret n° 67/354 du 30.9.1967, modifiant le tableau
 hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secon-
 daire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
 et 21 du décret 64/165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des ca-
 dres de l'Enseignement ;
 (u le décret n° 62/130/EF du 9.5.1962 fixant le régime
 des rémunérations des fonctionnaires
 (u le décret n° 62/195/EF du 5.7.1962 fixant la hiérar-
 chisation des diverses catégories des cadres ;
 (u le décret n° 62/197/EF du 5.7.1962 fixant les catégories
 et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
 portant statut général des fonctionnaires ;
 (u le décret n° 62/198/EF du 5.7.1962, relatif à la nomi-
 nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (u le décret n° 63/91/EF-DE du 26.3.1963 fixant les con-
 ditions dans les quelles sont effectués des stages probatoires que
 doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
 cles 7 et 8 ;
 (u le décret n° 67/56/EF-DE du 24.2.1967 réglementant la
 prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
 relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
 et reclassements ;
 (u le décret n° 74/475 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
 çant les dispositions du décret n° 62/196/EF du 5.7.1962 fixant les
 échelonnements individuels des fonctionnaires ;
 (u la loi n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (u le décret n° 84/644 du 20.12.1980 portant nomination
 des Membres du Conseil des Ministres ;
 (u la rectificatif n° 81/316 du 26.1.1981 au décret n°
 80/644 du 20.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
 Ministres ;
 (u le décret n° 81/317 du 26.1.1981 relatif aux intérim
 des Membres du Gouvernement ;
 (u la lettre n° 807/ENI-LG-S-SPAM du 9.4.1982 du Directeur
 Général de l'Administration Scolaire, transmettant le dossier de
 l'intéressé.

~~SECRET~~ :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1967, susvisé, Monsieur PLANG Jean-Bruno, né le 6 Mai 1947 à Brazzaville, titulaire du Doctorat de Troisième Cycle, Spécialité; Etudes Anglaises obtenu à l'Université de Bordeaux III (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de professeur certifié de 2^{ème} échelon Stagiaire, indice 925.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 13 Juillet 1982 .-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine KOTINGA-LBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard GOUN-LEPSINKA.-

Itihi Csetoumba LEKOUNZOU.

ATTACHMENTS :

JORF.....	1
DGTF/MP.....	3
EP/BSA.....	1
E.E.....	3
E.C.F.....	4
E.E.N.....	1
DOSSIER.....	3
IMPRESSO.....	1
SGCM/DC.....	2.-